

# NOTRE GARANTIE...

ENSEMBLE, CONSTRUISONS VOTRE JARDIN

LA QUALITÉ DES PLANTES QUE NOUS CULTIVONS NOUS PERMET DE VOUS OFFRIR UNE GARANTIE DE REPRISE VALABLE UNE SEULE FOIS S'APPLIQUANT EN DEUX CATEGORIES :

- **ARBRE EN RACINES NUES** ACHETES ENTRE NOVEMBRE ET MARS > GARANTI JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> JUIN SUIVANT L'ACHAT ET REMPLACE A L'AUTOMNE SUIVANT.
- **VEGETAL EN POT** > GARANTI 1 AN A PARTIR DE LA DATE D'ACHAT ET REMPLACE A L'AUTOMNE SUIVANT.

TOUTE RECLAMATION DOIT NOUS PARVENIR AVANT LE 1<sup>ER</sup> JUIN POUR UN REMPLACEMENT A L'AUTOMNE.

**REPRISE = POUSSE DU VEGETAL DANS LES DEUX MOIS SUIVANTS LA PLANTATION.**  
Si le végétal a repris à la plantation, il a donc poussé. S'il dépéri après cette période, c'est qu'il a sans doute manqué d'eau.

Les végétaux achetés qui n'auraient pas repris seront remplacés gratuitement à l'identique (ou équivalent si non disponible) et **non remboursés dans les conditions ci-dessus**. En aucun cas, la non reprise d'un sujet ne peut autoriser le client à opérer une déduction du montant de la facture.

**CETTE GARANTIE EST VALABLE SOUS CONDITIONS :**

**PRÉSENTATION DU VÉGÉTAL NON REPRIS (**HORS DIMANCHE**) APRES EXPERTISE DE NOS CONSEILLERS ET DU TICKET DE CAISSE CORRESPONDANT, AVANT L'EXPIRATION DU DÉLAI DE RECLAMATION : **JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> JUIN SUIVANT L'ACHAT.**  
Passé ce délai, toute déclaration ne sera plus prise en considération.**

Ce remplacement s'entend départ pépinières, les frais de transport, d'emballage, et éventuellement de plantation par nos soins restant à la charge de l'acheteur.

Responsabilité. Nous sommes tenus à la garantie légale concernant les conséquences des vices cachés de la chose vendue ou de la prestation rendue.

Jeu de la garantie de reprise valable une seule fois. Dans l'hypothèse où cette garantie est prévue, celle-ci est octroyée dans les termes suivants :

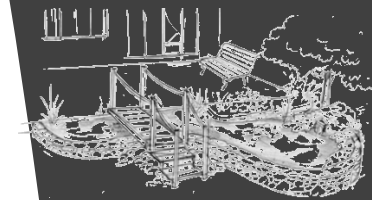
- elle garantit le remplacement de la fourniture des végétaux plantés (hors main d'œuvre) par la SARL JARRIGE ESPACES VERTS et morts au cours du premier cycle végétatif.
- la garantie de reprise est consentie sous la réserve expresse que les clients entretiennent ou fassent entretenir sérieusement et dans les règles de l'art, les plantations. Dans le cas où, plus de 10 % des végétaux sont morts, nous considérons que les végétaux n'ont pas été entretenus convenablement. Elle s'applique, sauf dans l'hypothèse où :
  - un manque d'arrosage ou à l'inverse, abondance sévère d'humidité/d'eau est constaté
  - une calamité agricole (orage violent, grêle, neige, gel, sécheresse, inondation, invasion d'insectes et autres) est survenue après la plantation, de façon imprévisible OU de restriction d'eau par arrêté préfectoral.
  - et sauf dans l'hypothèse d'une dégradation causée par l'homme (produits chimiques, mauvais traitement, mauvais dosage, fumier trop frais, asphyxie des racines par suite d'une plantation trop profonde ou excès d'humidité ou l'animal (gibier, taupes, cervidés etc...)). En toute hypothèse, la garantie de reprise des végétaux ne peut entraîner qu'un seul remplacement des espèces ; les remplacements se faisant par des végétaux de même nature, taille et force que ceux mentionnés sur la facture.



## JARDINERIE

Vente

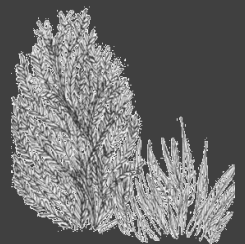
- Végétaux
- Déco intérieure et extérieure, barbecue, bassin
- Fleuristerie
- Tout pour l'entretien du jardin
- Confort Chiens & Chats



## PARCS & JARDINS

Créateur de Jardins

- Particuliers
- Collectivités
- Entreprises



## PEPINIERE

Production

- Fruitiers, Noyers, Châtaigniers
  - Arbres
  - Arbustes
  - Conifères
  - Rosiers
  - ...



- cette garantie n'est valable qu'une seule fois à l'automne suivant la plantation ; l'intervention de remplacement passée aucune autre espèce ne pourra nous être signalée comme mort et faire l'objet d'un changement.

- dans le cas où les factures ne seraient pas soldées, aucun remplacement ne pourra être effectué.

**LORS DES ACHATS DE VÉGÉTAUX EN PROMOTION**, la plante est garantie pour le montant de sa valeur de vente.

**Sont exclus de la garantie les plantes d'intérieur, plantes à massif** (géranioms, pétunias, pensées, etc...), **les vivaces** (fuchsias, campanules, etc...) **et arbustes dits "méditerranéens"** (agrumes, bougainvilliers, callistemans, daturas, dracaenas, eucalyptus, feijoas, lauriers roses, mimosas, oliviers, phorniums, solanums, etc...).

#### PRINCIPALES PRÉCAUTIONS À LA PLANTATION

Faire un trou 2 à 3 fois le volume de la motte de la plante

- Pour les arbres en racines nues : **ne pas planter profond**, c'est capital ! Recombler le trou avant de placer l'arbre pour qu'il n'y ait pas plus de 10 cm de terre sur la racine la plus haute et ne pas enterrer la greffe.
- **Bien arroser** après plantation, puis suivre 2 à 3 fois par semaine de façon conséquente pendant la première année de plantation (pensez à mettre un arrosage automatique).
- En sol très humide l'hiver, **ne pas enterrer les racines**, mais plutôt les placer dans une butte de terre hors sol.
- **Ne pas oublier de raccourcir les racines (pour les végétaux en racines nues) et les parties aériennes** : c'est aussi très important !

**Comment, à quelle fréquence dois-je arroser mes végétaux ? Sur quelle durée en heure et en jour ?**

J'arrose pendant trois semaines les végétaux fraîchement plantés.

Il faut compter 7 litres par arbuste et 40 litres par arbre deux fois par semaine. Puis, petit à petit, j'espacement les séances d'arrosage. Il est indispensable de reprendre ce rythme en été.

**Puis-je faire un apport d'engrais ? Quand ? Comment ? A quelle époque ?**

Il est souhaitable de faire un apport d'engrais une fois par an au printemps de préférence, soit avant la pluie, soit il faudra que je pense à arroser ensuite

**Si je vois que mes végétaux ne sont pas vigoureux que dois-je faire ?**

J'applique de l'engrais et je les arrose.

**POUR LES FRUITIERS, N'oubliez pas !**

A l'automne : engrais de fond à libération lente (corne broyée) et amendement organique (or brun).

En début de Printemps : coup de fouet : engrais azoté, corne torréfiée...

En mai – juin : engrais de fructification : scorie potassique, sang séchée...

**La maladie s'installe sur certains végétaux, que dois-je faire ?**

Je dois procéder à un traitement. Mais lequel ?

Je prends une feuille ou une petite branche malade et je l'emmène à mon conseiller phytosanitaire.

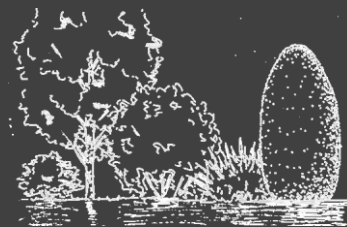
Là, il me conseillera sur le produit nécessaire et m'expliquera la procédure à suivre.

### ENSEMBLE, CONSTRUISONS VOTRE JARDIN

PEPINIERES JARRIGE - Route de Martel, 46 110 Les Quatre Routes du Lot

[www.pepinieresjarrige.fr](http://www.pepinieresjarrige.fr)

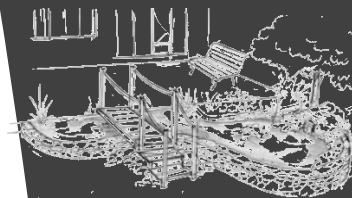
Tél 05 65 32 11 54 - [pepiniere.jarrige@wanadoo.fr](mailto:pepiniere.jarrige@wanadoo.fr)



#### JARDINERIE

Vente

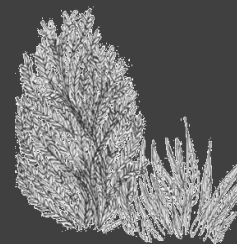
- Végétaux
- Déco intérieure et extérieure, barbecue, bassin
- Fleuristerie
- Tout pour l'entretien du jardin
- Confort Chiens & Chats



#### PARCS & JARDINS

Créateur de Jardins

- Particuliers
- Collectivités
- Entreprises



#### PEPINIERE

Production

- Fruitiers, Noyers, Châtaigniers
- Arbres
- Arbustes
- Conifères
- Rosiers
- ...

